

Rapport moral de la Fédération Nationale des Chasseurs pour l'année 2023

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les administrateurs et directeurs,

Mesdames, Messieurs,

Comme maintenant traditionnellement il me revient la tâche de vous présenter notre rapport d'activité.

Vous avez dans vos pochettes la version papier, je vous laisse vous y référer pour plus de détails.

Vous pourrez notamment y découvrir l'organigramme du personnel de la FNC. Vous constaterez qu'il y a eu des changements avec des départs et des arrivées, notamment aux services administratif, juridique, informatique, écocontribution, sanitaire, venaison, ou dans les chargés de mission.

S'agissant des dégâts de grand gibier, 2023 est bien l'année des concrétisations avec les signatures, le 1^{er} mars 2023, de l'accord avec le monde agricole et du protocole d'accompagnement avec l'Etat. Je ne vous redétaille pas les contenus largement exposés notamment durant les rencontres du Willy tour.

On peut se réjouir d'un travail important mené dans un esprit constructif avec les partenaires agricoles mais aussi avec le ministère de la transition écologique.

L'établissement du modèle des conventions financières signées dans presque tous les départements, a permis à l'automne, le versement par l'Etat des 25 premiers Millions d'Euros pour 2023 en appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts.

La traduction des accords en textes réglementaires sur les aspects boîtes à outils Sanglier et procédure dégâts s'est concrétisée avec la publication d'un arrêté et d'un décret le 30 décembre 2023.

Les éléments sont donc en place pour que chacun, après analyse de sa situation dans son département, puisse agir en optant pour tel ou tel outil.

Au niveau national, nous restons attentifs à vos retours et bilans et poursuivons les échanges sur les mises en œuvre restantes. Je pense notamment à l'inscription de l'autorisation de la chevrotine par arrêté ministériel pour 30 départements demandeurs mais aussi à la possibilité de tir sur point d'appâtage, la composition de la CNI, la différenciation des voies amiables et contentieuses, sujets d'ordre législatif qui sont en cours de discussion grâce à des opportunités liées à la crise agricole.

Pour la partie interaction forêt – grand gibier, l'activité a été également dense. Ainsi, la FNC est présente sur le sujet avec les travaux autour des indices de changement écologique en liaison avec la base de données scientifiques, avec la mise à disposition des outils d'import mais aussi de saisie directe par l'usage de l'application mobile métiers.

Les discussions avec l'ONF ont été également soutenues notamment sur le sujet de l'agrainage pour que les règles départementales des SDGC s'y appliquent lorsque le

locataire le demande. Cet accord, qui aborde bien sûr également largement l'aspect équilibre forêt-gibier notamment par la mise en place de tests, vient d'être signé entre la Direction Générale de l'ONF et la FNC et vous venez de le recevoir. Là aussi le suivi des mises en œuvre dans le temps sera essentiel.

Sur le plan financier, l'année 2023 a été marquée par la mission de la Cour des Comptes, dont le rapport d'audit a été rendu public le 13 juillet 2023. Il s'agissait d'une des premières missions de la Cour suite au lancement de leur plateforme d'initiative citoyenne, plateforme très vite instrumentalisée par les associations de protection de la nature. Ce rapport, et le travail qui l'a précédé, ont toutefois été accueillis avec grand intérêt par la FNC, soucieuse de recueillir l'analyse de la Cour sur sa gestion, à l'écoute d'éventuelles pistes d'améliorations, mais aussi pour avoir des réponses à différentes questions notamment sur l'écocontribution.

La gestion de la FNC a été analysée par les magistrats de la Cour des Comptes, avec le soin qu'on leur connaît. Il faut garder à l'esprit que l'exercice ne consiste pas à mettre en avant des bonnes pratiques, mais plutôt à pointer d'éventuelles anomalies. Ces anomalies, fortement attendues par nos contradicteurs, se sont révélées à la dimension de la résonance médiatique du rapport à sa sortie : elles ont fait pschitt ! Autrement dit, il ressort de ce rapport un certain satisfecit sur la gestion de la FNC, et plus généralement sur celle de l'ensemble des fédérations auditées. Nous devons nous en féliciter !

Néanmoins, une attention particulière doit être portée à notre transparence financière, au travers de nos publications sur nos sites Internet et sur celui du Journal Officiel quand cela est nécessaire. Nous venons de vous faire un rappel sur ce sujet.

Finalement, au regard de ses conclusions, ce rapport de la Cour des Comptes devient pour nous, maintenant, un formidable outil de défense de l'ensemble de nos activités, y compris pour l'écocontribution, afin de faire taire les suspicions et attaques systématiques sur nos différentes actions, sur la réalisation de nos missions de service public, et sur notre bon usage des financements publics reçus.

Sur la gestion des examens du permis de chasser, que ce soit sur le logiciel de gestion des candidats ou sur l'organisation des examens, la FNC suit de près les difficultés que connaissent les FDC. L'OFB a enfin accepté de tester une expérimentation pour organiser des examens le samedi. Seules 62 FDC ont répondu à l'enquête, et nous ne sommes que 21 à souhaiter cela. Sommes-nous cohérents avec notre inquiétude sur le recrutement de nouveaux chasseurs si nous ne faisons pas l'effort d'offrir cette facilité ?

Sur la sécurité, souvenez-vous, l'année 2023 a débuté sur les chapeaux de roue avec une bataille nocturne entre notre Président et la secrétaire d'Etat de l'époque, Bérangère Couillard, arbitrée par Emmanuel Macron lui-même : En jeu, la chasse le dimanche, que Willy a réussi à conserver !

Le 9 janvier, cette dernière lançait à grand renfort de média, son Plan sécurité à la chasse, sur la base de la proposition de loi Chaize, sans pourtant nous avoir consultés.

Parmi ces mesures, des choses irréalistes et surtout qui n'amélioreraient en rien la sécurité ! Exit donc cette application avec les jours de chasse par territoire si ce n'est sur ceux de l'Etat.

Sur l'alcoolémie nous étions favorables à un dispositif calqué sur celui du permis de conduire mais le Conseil d'Etat en a décidé autrement et seule « l'ivresse manifeste » sera sanctionnée.

La formation des organisateurs de chasse : vous êtes déjà très nombreux à le proposer de façon obligatoire ou volontaire. La FNC a recueilli vos supports de formation et travaille sur un tronc commun national et une partie départementale avec la reprise d'antériorité des responsables déjà formés.

Sur la formation décennale, fin 2023, 241 522 chasseurs avaient suivi la remise à niveau.

Enfin, nous sommes toujours proactifs avec les fédérations de sports et loisirs de plein air notamment au sein de l'Alliance.

En 2023 nous avons actualisé nos chiffres socio-économiques avec l'enquête réalisée de Randa et Xerfi qui a été une véritable réussite avec 144 000 chasseurs qui y ont répondu. Vous en avez le détail dans vos pochettes et la version numérique vous a été envoyée. Ce sont d'excellents outils de communication.

4 ans que l'écocontribution est en place pour déployer des actions en faveur de la biodiversité. En 2023, la FNC a remis à l'OFB plus de 2 630 fichiers de comptes-rendus, pièces justificatives techniques et financières et trois rapports d'exécution.

Nous avons mobilisé nos forces vives et notre maillage territoriale : 13 693 associations de chasse, exploitations, propriétés et entreprises du monde rurale et 67 552 bénévoles.

Nous devons être fiers de ce que nous faisons malgré les critiques et les mensonges de certains anti-chasse ou médias.

Ce programme annuel d'actions se caractérise en effet par des chiffres de réalisation très marquants :

- Plus de 19 000 parcelles cadastrales d'intervention ;
- 673 sites naturels d'intervention ;
- 2 643 contrats de gestion et 27 117 ha de cultures aménagées, 380 km de haies plantées ou entretenues ;
- 1,8 millions d'ha de forêt suivis par la méthode des ICE ;
- Une participation concrète à 12 Plans Nationaux de Gestion ou d'Action ;
- En matière d'expertise et de suivi de la faune et de ses habitats : 9 422 sorties sur le terrain pour collecter plus de 35 millions de données ;
- 30 358 élèves ou étudiants et 29 540 personnes dites « grand-public » ont bénéficié de nos animations nature.

La FNC continue également l'animation des projets tels que Hironnelles et Biodiversité, Ekosentia, Ekolien et J'aime la Nature propre qui fera cette année l'objet d'une opération nationale, y compris dans nos FDC de DOM-COM les 15, 16 et 17 mars prochain.

Ekolien poursuit sa croissance et grandit bien : nous proposons aujourd'hui plus de 40 fiches faune sauvage, 8 quiz nature, 12 podcasts (histoires audio), une cinquantaine de fiches-jeux et loisirs créatifs, 8 livrets-jeux téléchargeables, sur des thématiques variées des mallettes pédagogiques, des livrets-découvertes, des posters éducatifs et à colorier. Un nouveau titre est mis à disposition à chaque période de vacances scolaires. Suite à une campagne de communication astucieusement orchestrée, le site Ekolien a vu sa fréquentation bondir depuis quelques mois ainsi que la fidélisation des internautes. La page Facebook atteint 12 000 followers et une page Instagram a été lancée.

Comme vous le savez, la construction d'une base de données scientifique est un projet structurant de la FNC. En 2023, quasiment toutes les fédérations ont signé la convention de partage des données mais seule près de la moitié des fédérations ont envoyé des données, cela reste donc perfectible.

L'année dernière, nous vous avons présenté deux projets innovants pour le suivi des populations d'oiseaux.

Le premier projet consiste dans le suivi de la migration par la technologie radar qui n'a jamais été aussi aboutie. Ce projet est un investissement pour l'avenir de la chasse puisque basé sur des données complètes et non-biaisées par l'humain. En 2023, des avancées significatives en termes de recherche et développement ont été réalisées. Un partenariat étroit s'est mis en place avec un laboratoire de l'Université de Versailles qui travaille sur des radars météorologiques de Météo France. Des avancées encourageantes sont attendues prochainement pour affiner la détection de plus en plus fine des espèces et nous allons acquérir de nouveaux radars pour plus de couverture du territoire.

Le deuxième projet consiste à développer des outils d'intelligence artificielle pour récolter de l'information directement depuis le chasseur. Après des mises au point, la prise de photos sur le canard siffleur et le canard souchet a été ouverte sur ChassAdapt, près de 1 000 photos ont ainsi été récoltées. L'âge et le sexe sont déterminés automatiquement, ce qui permet de suivre chaque année la démographie des populations directement à partir de nos prélèvements !

En 2023, la FNC s'est aussi impliquée comme promotrice de nouvelles approches de suivi avec la génomique qui, on l'espère, révolutionnera la connaissance de nos espèces. Une convention a été signée avec un partenaire académique de prestige : le Collège de France. A partir d'échantillons de muscles, de plumes, de poils, on pourra en déduire des informations capitales, même des tendances d'effectifs. Une piste d'avenir pour suivre des espèces dont l'aire de répartition couvre différents continents.

En 2023, le renouvellement de la liste ESOD s'est concrétisée. La FNC, accompagnée de l'UNAPAF, dont je veux saluer ici l'implication, a été sur tous les fronts pour accompagner les FDC avec plusieurs mois de travail préparatoire.

Ce travail considérable a été suivi d'échanges rigoureux avec le Ministère et après un CNCFS tendu, le 3 août, l'arrêté tant espéré a été publié, dépassant d'un mois la date initialement prévue. La scène se déplace désormais vers les tribunaux, où l'issue des ESOD sera tranchée par le Conseil d'Etat suite à 2 contentieux initiés par les APN.

Depuis plus de 40 ans, les chasseurs ont joué un rôle précurseur en s'impliquant activement dans la plantation et la gestion durable des haies. Les Fédérations des chasseurs continuent de s'affirmer comme des acteurs majeurs dans la préservation des haies et la FNC a établi un partenariat stratégique avec l'Afac-Agroforesteries. Cette initiative vise à amplifier les efforts de plantation et de gestion durable des haies en fournissant les outils nécessaires, en renforçant les compétences du réseau fédéral, notamment avec un cycle de Webinaires constitué de quatre épisodes diffusés d'octobre à novembre 2023.

L'année 2023 a été également marquée par la constitution d'un « Pacte en faveur de la haie » lancé par le ministre Marc Fesneau, avec la participation active de la FNC.

Ce pacte, composé de 25 actions réparties en 6 axes, vise un gain net de 50 000 km de linéaire de haies d'ici 2030, avec un budget annuel de 110 M€ dès 2024.

En parallèle, nous avons lancé avec succès l'opération nationale « Sensibilis'haie », cofinancée par l'écocontribution. Cette campagne a mobilisé 34 Fédérations Départementales et 3 Fédérations Régionales, aboutissant à des chantiers de plantation dans plus de 600 communes françaises.

La FNC promeut le label européen « Territoires de Faune Sauvage » depuis plusieurs années. Ce label offre l'opportunité pour des propriétaires privés et des gestionnaires de mettre en valeur leurs actions en faveur de la gestion durable, de la biodiversité, en conciliant activités socio-économiques et conservation de la nature. La signature d'une nouvelle convention en début d'année 2023 a renforcé ce partenariat avec ELO, l'OFB, et la Fondation François Sommer. Le Label connaît un succès croissant, comme le reflète la deuxième édition des Rencontres nationales qui s'est tenue en juin dernier chez mon collègue Philippe JUSTEAU. La communication efficace autour du label a conduit à une meilleure connaissance de celui-ci et il y a aujourd'hui plus de 50 sites labellisés.

En 2023, les partenaires du programme Agrifaune ont reconduit la convention-cadre pour une durée de 18 mois. Les objectifs de cette nouvelle convention sont de capitaliser, mettre en avant les résultats des différents travaux réalisés dans les 70 départements engagés, et valoriser les acquis du programme dans les politiques publiques.

En collaboration avec l'Association Française des Equipages de Venerie Sous Terre (AFEVST), la FNC a lancé une étude en 2023 sur le sevrage des jeunes blaireaux à travers l'analyse approfondie de leurs contenus stomacaux. Pas moins de 443 blaireautins ont été collectés entre le 15 mai et le 15 juin dans 20 départements

différents. Un laboratoire d'analyse indépendant a procédé à divers types d'analyses pour éclairer la composition des contenus stomacaux et déterminer leur période de sevrage.

Comme vous le savez, l'OFB n'assure plus le suivi d'un nombre grandissant d'espèces chassables. C'est d'autant plus vrai pour le petit gibier de plaine, comme la caille des blés. Compte tenu du statut de conservation de cette espèce et des menaces sur sa chasse, il est apparu important pour la FNC et le réseau cynégétique de reprendre le suivi de cette espèce.

Ainsi, la FNC, la FDC des Pyrénées-Orientales (66) et la FRC d'Occitanie, ont décidé de maintenir la coordination de ce réseau de baguage et de suivi. Une charte de partenariat a été signée, le 8 avril 2023.

Le séminaire organisé à Montauban a mis en lumière la détermination des Fédérations des Chasseurs. La reprise du programme de baguage, témoigne d'une responsabilité partagée et d'un engagement concret envers la protection de cette espèce emblématique.

Après l'expérimentation sur l'île de la Réunion, ChassAdapt a été utilisée pour suivre les quotas de prélèvements de la Perdrix grise de Montagne en Haute-Garonne avec une collaboration fructueuse entre la FNC et la FDC 31.

Celle-ci a joué un rôle essentiel en assurant une communication efficace et en fournissant une formation approfondie sur l'utilisation de l'application, à ses chasseurs. Cette collaboration réussie entre la FNC et la FDC 31 témoigne de la manière dont la technologie peut être intégrée de manière efficace pour promouvoir une chasse durable et responsable.

ChassAdapt, lancée en 2019, a élargi son champ d'action en 2023 pour inclure toutes les espèces chassables. Cet outil novateur simplifie et optimise le processus de collecte de données de prélèvements. Grâce à ChassAdapt, les chasseurs peuvent transmettre des données de manière plus rapide, précise et fiable, en temps réel, éliminant ainsi les retards, les risques de perte d'informations et le temps de saisi inhérent aux carnets papier.

L'enquête nationale sur les prélèvements visait à recueillir des données exhaustives de toutes les espèces chassables, fournissant ainsi des informations essentielles pour comprendre les dynamiques de la chasse. Malheureusement les retours ne sont pas au rendez-vous...

Nous avons lancé le projet SINAC à l'automne 2023 qui vise à recenser les réserves de chasse et de faune sauvage et d'autres espaces naturels effectivement gérés par des chasseurs et à qualifier leur potentiel de biodiversité suite à une gestion par les usages. Ce projet a été déployé dans les régions AURA, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et Pays de la Loire.

Les chasseurs se questionnent depuis longtemps sur les conditions de la cohabitation entre les grands prédateurs et la faune sauvage pouvant engendrer des concurrences entre espèces protégées, espèces ordinaires et chasse. Comme la problématique des grands prédateurs protégés est de plus en plus interconnectée avec l'ensemble des activités anthropiques pratiquées en milieu rural, il est important de pouvoir participer activement aux instances de décision qui traitent de la gestion de l'espèce en gagnant en crédibilité sur l'ensemble des volets, y compris scientifiques et en restant maître des données statistiques fournies pour pouvoir mener à bien nos propres investigations.

La brèche entrouverte par la Commission européenne autour d'un possible déclassement du statut de protection, dont jouit actuellement le loup, rend plus pressante la nécessité pour la FNC d'établir une stratégie en la matière. Pour ce faire, il faut se mettre d'accord sur le rôle que souhaitent jouer les chasseurs dans un contexte sociétal mouvant.

En 2023, l'agrément national service civique a été bien utilisé par l'ensemble du réseau. Les cinq missions labélisées ont permis de recruter 69 jeunes très motivés, soit presque la capacité maximale d'accueil des associations cynégétiques rattachées à l'agrément national. Les FDC ont accompagné 63 jeunes et les FRC 6. La FNC est en train de travailler au renouvellement d'un agrément encore plus ambitieux qui verra son aboutissement en juin 2024.

Au cours de l'année 2023, le service informatique de la FNC a œuvré dans plusieurs domaines clés :

La refonte des applications métiers a été au cœur de nos priorités. Initié en 2021 pour répondre aux évolutions métiers et remplacer les systèmes vieillissants, le projet a changé de dimension en 2023.

Les efforts se sont concentrés sur le Guichet Unique et la collaboration avec les 12 Fédérations pilotes s'est accrue, notamment grâce aux tests menés durant l'été et à la fin d'année.

En parallèle, nous avons continué à améliorer la base de données scientifique nationale, en mettant l'accent sur la création de nouveaux formulaires, la consolidation des protocoles existants et l'ajout d'indicateurs et de graphes pour valoriser les données collectées. Le soutien actif des spécialistes des systèmes d'information géographique en région a renforcé notre capacité à innover et à proposer des solutions efficaces pour répondre aux besoins de nos utilisateurs.

Trois nouveaux outils numériques ont été déployés pour la gestion des dégâts de gibier. La Télédéclaration, la Téléexpertise et l'expertise nationale offrent des solutions modernes et efficaces pour simplifier et optimiser les démarches liées à la déclaration et à l'évaluation des dégâts agricoles.

Le déploiement réussi du logiciel Zendesk a également marqué une étape importante dans l'amélioration de notre service de hotline. Intuitif, ergonomique et doté d'outils d'analyse avancés, Zendesk a permis d'optimiser la gestion des demandes et d'améliorer la qualité du service fourni aux fédérations.

Enfin, notre service informatique a réalisé plusieurs opérations techniques cruciales en 2023. L'adaptation de l'application mobile CHASSADAPT aux nouvelles versions des

systèmes d'exploitation, le choix stratégique du Cloud Azure de Microsoft pour le projet de refonte et la montée en puissance des comptes Office 365 témoignent de notre engagement à maintenir des infrastructures modernes et efficaces pour soutenir nos activités.

En 2023, le service juridique continue à consacrer beaucoup d'énergie et d'application à répondre aux questions très variées des fédérations, et aux demandes d'études ou d'avis de plus en plus nombreuses et diversifiées des autres services de la FNC. Cela a représenté exactement 1 100 consultations écrites en 2023.

Parmi les sujets les plus souvent évoqués, il y a non seulement les ACCA et les plans de chasse, mais aussi de nombreuses questions en matière de baux de chasse, de schéma, de communication des données et de fonctionnement des fédérations. Les fédérations ultra-marines ne sont pas non plus en reste notamment avec leurs périodes de chasse.

L'organisation d'un colloque le 22 juin à Lille pour célébrer le centenaire de notre réseau fédéral, a constitué un évènement de qualité, donnant l'occasion de faire parler du droit de la chasse de manière positive jusque dans la prestigieuse revue française de droit administratif.

Par ailleurs, les contentieux ont continué à se diversifier à la fois devant le Conseil d'Etat mais aussi devant les juridictions judiciaires. Avec pas moins de 43 contentieux actifs, dont 18 devant le juge administratif, la FNC et ses avocats sont sur tous les fronts.

Juste après la publication du rapport de la Cour des Comptes, nous avons ainsi vu la création d'un « Comité français de lutte contre la chasse et la dépravation de ses finances ». Tout un programme !

Créé de toute pièce pour l'occasion, ce Comité conteste tout ce qui s'apparente à un financement public de la chasse, et notamment le plan d'accompagnement destiné à aider les fédérations dans l'indemnisation des dégâts de sanglier.

ONE VOICE et l'ASPAS ont de leur côté décidé d'intenter contre l'Etat un procès médiatique visant, je cite « à mettre un terme aux carences de l'action de l'Etat en matière de sécurité dans le contexte de la pratique de la chasse ».

Nous avons enregistré en 2023 la confirmation de la légalité de la période complémentaire de chasse du blaireau avec l'arrêt du 28 juillet, par lequel le Conseil d'Etat a considéré que le blaireau demeurait une espèce chassable, et qu'il ne fallait pas confondre l'interdiction de détruire les petits et portées de mammifères avec l'interdiction de les chasser en période de reproduction et de dépendance.

La bataille se poursuit devant les Tribunaux administratifs avec des arrêtés préfectoraux qu'il faut absolument soigner, y compris dans les notes de présentation. Vous avez reçu des conseils de la FNC à ce sujet.

Nous avons aussi eu la confirmation de la légalité du régime des ACCA par le Conseil d'Etat le 23 mars.

Il est mis un terme définitif aux tentatives des propriétaires privés de disloquer les territoires par des demandes d'oppositions collectives.

Pour rappel, le Conseil d'Etat avait utilisé pour la première fois la procédure de saisine pour avis de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Celle-ci avait totalement validé, le 13 juillet 2022, le caractère d'intérêt général des ACCA et les limitations proportionnées qu'elles apportaient au droit de propriété.

Cet avis de la CEDH a conduit le Conseil d'Etat à se le réapproprier dans cet arrêt du 23 mars 2023, permettant enfin de siffler la fin du match à l'avantage des ACCA.

La LPO, ONE VOICE et l'ASPAS ont tenté de faire suspendre l'arrêté ministériel qui a renouvelé le 3 août dernier les classements ESOD, mais ont échoué.

Non seulement les recours ont été rejetés pour défaut d'urgence, mais également, ce qui est remarquable, pour absence de doute sérieux sur la légalité des classements contestés. Totalement mobilisée sur le sujet, et travaillant en étroite collaboration avec le bureau de la chasse du ministère, les fédérations concernées et l'UNAPAF, la FNC se réjouit de ces bonnes décisions, encourageantes en attendant que l'affaire soit jugée sur le fond en 2024.

Nous avons également gagné le débat sur la création de la LPO par des chasseurs. La LPO n'avait pas supporté qu'on lui rappelle son histoire, et a tenté jusqu'au bout de nous faire un procès en révisionnisme. Mal lui en a pris car le 13 septembre 2023, la Cour de cassation a sèchement rejeté son ultime pourvoi.

Nous ne relâchons pas nos efforts avec les fédérations sur le dossier des chasses traditionnelles, malgré un contexte juridique mais aussi politique très défavorable, surtout de la part de la Commission Européenne.

Après des mois de négociations, le ministère a fini par accepter d'autoriser une expérimentation de captures de vanneaux et d'alouettes afin de mesurer la sélectivité des tenderies, des pantés et des matoles. Les arrêtés préfectoraux ont bien sûr été immédiatement attaqués par ONE VOICE et la LPO. Si le juge de Bordeaux et celui de Châlons ont suspendu les arrêtés, le juge de Pau a, au contraire, pris le temps de comprendre et a rejeté les recours des associations.

Cela a permis de terminer l'expérimentation, et d'objectiver la sélectivité de ces chasses.

Pour la venaison, l'année 2023 a été marquée par l'avancée sur les différentes recommandations du rapport du CGAAER. Nous savons qu'il y a beaucoup d'attentes sur ce sujet et que les avancées aideront à la compréhension et l'acceptation de la chasse.

Le chantier sur la rédaction d'un « guide des bonnes pratiques d'hygiène » a été initié avec le concours de plusieurs fédérations, la DGAL, mais aussi des acteurs de la filière venaison, ateliers de traitement, collecteurs de gibier et l'interprofession, FENSCOPA et InterProchasse.

L'un des enjeux de la filière porte également sur le maillage des centres de collecte et des ateliers de traitement de la venaison.

La FNC a participé activement au recensement et à la cartographie des centres de collecte au regard des prélèvements réalisés dans chaque département afin d'identifier les priorités.

Afin de développer le maillage de ces collecteurs, un « guide d'accompagnement à la création des centres de collecte » vient d'être réalisé à destination des porteurs de projet dans le but de les éclairer sur les enjeux et les questionnements à avoir.

La FNC a travaillé également avec la DGAL et une société prestataire sur le sujet de la dématérialisation de l'examen initial afin de simplifier cette tâche.

Enfin l'une des grandes attentes porte sur le développement des circuits courts afin d'offrir la possibilité aux consommateurs de trouver de la viande de gibier locale, à côté de chez eux et toute l'année.

Cela s'est traduit par d'âpres négociations, avec la DGAL, d'un cadre réglementaire et d'un protocole afin de mener une expérimentation donnant la possibilité aux chasseurs de dépecer et découper la venaison en 6 morceaux dans le but de la vendre à des commerces de détail. Au bout de 2 ans et demi ont va sans doute pouvoir l'expérimenter pour la prochaine saison !

En 2023, les principaux dangers sanitaires menaçant le cheptel domestique et les animaux sauvages de France ont été moins virulents que ce que l'on craignait.

L'Influenza Aviaire d'abord n'a pas généré la même hécatombe en France en élevage et en faune sauvage que les années précédentes. On a pu noter en 2023 que les principales espèces touchées appartenaient à la famille des laridés et que plusieurs espèces de mammifères ont aussi été touchées, aussi bien des mammifères marins que des petits carnivores terrestres. Toutes ces espèces avaient la particularité d'avoir des contacts proches avec des oiseaux contaminés, voire d'en consommer les cadavres. La FNC aura profité de cette année 2023 pour rappeler au Ministre en charge de l'agriculture, l'urgence de travailler sur la potentielle vaccination des appelants pour la chasse au gibier d'eau.

La PPA, elle, a continué d'occasionner des cas en Italie mais les plus proches restent encore à plus de 50 km de la frontière française. On continue de se préparer au mieux, en accompagnant les fédérations les plus proches de ces cas, en rediffusant des guides aux fédérations et en rappelant au ministère les réalités de la gestion, complexe, d'une espèce comme le sanglier.

Enfin, une nouvelle maladie est apparue en France en fin d'été : la maladie Hémorragique Epizootique qui occasionne de la mortalité chez les cerfs de Virginie en Amérique, et dans les élevages de bovins. Ce virus s'est répandu en France à vitesse grand V, à la faveur des déplacements d'animaux et des mouchérons qui le transportent. Pour l'instant, il n'a pas été constaté de mortalité qui pourrait être spécifiquement associée à ce virus chez nos cervidés sauvages. La FNC a relayé les messages d'alerte et les modes opératoires à suivre afin de surveiller au mieux le passage de ce virus. Nous verrons en temps voulu s'il est nécessaire de mobiliser notre sérothèque fédérale nationale.

D'autre part, la FNC a continué cette année à travailler avec la FDC 10 pour voir si le vaccin AUSKIPRA BK peut être utilisé sans risque et avec efficacité pour vacciner nos chiens contre la maladie d'Aujeszky. Cette étude touchera à sa fin en 2024. Nous

avons déjà pu vérifier que ce vaccin n'entraînait pas d'effets indésirables graves chez les chiens suivis et que les anticorps protecteurs ne semblent pas persister longtemps après la vaccination. Il nous reste encore à explorer l'efficacité de la protection conférée par ce vaccin.

La stratégie de communication menée par la FNC depuis 4 ans vise à expliquer ce qu'est réellement la chasse et ses externalités positives. Fort du succès des deux précédents spot TV, un nouvel opus s'est invité sur le petit écran, du 3 au 30 avril 2023.

Ce nouveau Spot TV assume, dès les premières secondes, que la chasse fait débat. Puis, celui-ci interpelle le téléspectateur en lui posant directement la question : sait-on vraiment ce qu'est la chasse ? Ce spot TV s'est inspiré des terribles incendies de l'été 2022. Il montre aussi notre contribution à la protection de notre alimentation par la pose de clôtures électriques autour des cultures ou encore la diminution du risque de collisions routières grâce à la pression de chasse effectuée sur les populations de grand gibier.

Ce nouveau rendez-vous a bénéficié de plus de 1 300 diffusions télé, le tout complété par une campagne digitale. Cette campagne a été une belle réussite en touchant 42,9 millions d'individus au moins une fois. Ce qui représente plus de 347 millions de contacts générés.

Dans le cadre de cette stratégie de communication multicanal, une nouvelle étape s'est ouverte en mars 2023 avec la diffusion d'une chronique radio hebdomadaire d'une minute intitulée « Parlons Biodiversité avec la FNC » sur RTL du 29 mars au 26 juillet 2023 tous les mercredis entre 19H30 et 20H. L'angle éditorial a été l'action concrète des chasseurs pour la sauvegarde de la biodiversité par exemple la préservation des zones humides, le bagage des oiseaux ou la plantation de haies. Ces rendez-vous ont généré plus de 4,7 millions de contacts.

A cette stratégie sur les médias dits « classiques » s'ajoute la participation à des Salons et le digital qui est au cœur de la stratégie de conquête de l'opinion publique.

Marquée par l'évolution rapide des tendances et des technologies, l'année 2023 en mode digitale a été un mélange d'optimisations techniques de notre site Internet pour être toujours mieux référencé, de création de nouveaux contenus éditoriaux et vidéos plus authentiques, divertissants, interactifs et immersifs privilégiant les formats courts, d'amélioration de l'expérience utilisateur et d'adaptation aux nouvelles technologies et tendances de consommation des internautes.

Ainsi, nous avons consacré du temps, pour « plaire » aux algorithmes de recherche - dont les critères changent régulièrement - pour convaincre les moteurs de classer le site de la FNC dans les premiers résultats dans le domaine de la chasse bien sûr, mais aussi de celui la sécurité, de notre engagement envers la nature et de la venaison avec un angle toujours plus sociétal.

Déjà présente sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn, la FNC a ajouté Tik Tok à son écosystème digital, l'application la plus téléchargée dans le monde depuis 3 ans. Plateforme par excellence pour conquérir les 15-35 ans, avec des contenus vidéo divertissants, interactifs, authentiques et immersifs sur des formats très courts.

S'agissant de la presse, la FNC reçoit plus de 80 sollicitations de médias par an. Le parti pris est de toujours répondre aux demandes même par la négative. Précisons qu'en 2023, le Figaro Magazine et Paris Match nous ont sollicité pour les « accompagner » dans la réalisation d'enquêtes : l'une sur « les Dianes du 21^e siècle » et l'autre sur « chasser pour se nourrir ».

Valeurs actuelles et L'Humanité ont aussi demandé au Président Schraen de réfléchir sur des sujets de société dans le cadre de tribunes à sa signature.

CONCLUSION

En conclusion, comme vous en département et en région, la FNC constate une accélération du temps et de multiples sollicitations. Nous pouvons nous réjouir d'avoir une fédération, en ordre de marche et qui travaille sur tous les sujets avec professionnalisme et détermination. Sachez que l'ambition de la FNC est de vous accompagner au quotidien en vous apportant plus de services et de défendre la chasse de toutes ses forces.

Je vous remercie de votre attention.

Le Secrétaire

Thierry CABANES